



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le 30 septembre 2025, à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 26 septembre 2025 s'est réuni à Cap Luberon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-94

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 9 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 14

Présents :

APT : M. Frédéric SACCO, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER,
M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI,
M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI,
M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,
Mme Patricia BAILLARD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir
à M. Gilles RIPERT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250930-2025-94-DE Date de télétransmission : 01/10/2025 Date de réception préfecture : 01/10/2025 Page 1 sur 3
--

CC-2025-94

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu, la délibération n°CC-2020-35 du 16 juillet 2020 créant la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon selon la composition suivante :

- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour la commune d'Apt
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune pour les autres communes

Vu, la délibération n°CC-2020-132 du 15 octobre 2020 procédant à l'installation de la CLECT,

Vu, la délibération n°CC-2023-52 du 25 mai 2023 modifiant la composition de la CLECT,

Vu, la délibération n°CC-2023-94 du 19 octobre 2023 modifiant la composition de la CLECT,

Vu, la délibération n°CC-2025-16 du 20 février 2025 modifiant la composition de la CLECT,

Vu, la délibération de la commune de Gargas en date du 24 juin 2025 désignant Monsieur Patrick SIAUD en tant que membre titulaire de la CLECT, suite à la démission de Monsieur Pascal BOUXOM du conseil municipal, et Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER en tant que membre suppléant de la CLECT,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Procède, à l'installation de la CLECT conformément à la liste suivante :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
APT	Madame Véronique ARNAUD-DELOY	Madame Dominique SANTONI
	Monsieur Jean AILLAUD	Monsieur Frédéric SACCO
AURIBEAU	Monsieur Roland CICERO	Monsieur Nicolas LAGARDE
BONNIEUX	Monsieur Pascal RAGOT	Madame Évelyne BLANC
BOUX	Monsieur Hervé PLANCHON	Monsieur Louis SADOUL
CASENEUVE	Monsieur Gilles RIPERT	Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS
CASTELLET-EN-LUBERON	Madame Anne-Cécile ERTLÉ	Madame Marie-Christine MANGEOT
CÉRESTE	Monsieur Gérard BAUMEL	Monsieur Jean-Louis DE BOISSEZON
GARGAS	Monsieur Patrick SIAUD	Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER
GIGNAC	Madame Sylvie PASQUINI	Monsieur Guy AUBERT
GOULT	Monsieur Didier PERELLO	Madame Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS	Monsieur Lucien AUBERT	Monsieur Maurice JEAN
LACOSTE	Monsieur Mathias HAUPTMANN	Madame Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Madame Maryse BONNET	Madame Martine RAYNE
LIoux	Monsieur Patrice FOURNIER	Monsieur Thierry GARCIN
MÉNERBES	Monsieur Patrick MERLE	Monsieur Christian RUFFINATTO
MURS	Monsieur Christian MALBEC	Madame Patricia HAESEVOETS
ROUSSILLON	Monsieur Gérard DEBROAS	Madame Gisèle BONNELLY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-94-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

RUSTREL	Monsieur Pierre TARTANSON	Monsieur Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Monsieur François DUPOUX	Monsieur Christophe SLECK
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Madame Charlotte CARBONNEL	Monsieur Laurent BERTEL
SAINT-PANTALÉON	Monsieur Luc MILLE	Monsieur Flavien SIMON
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Monsieur Christian BELLOT	Monsieur Yves MARCEAU
SIVERGUES	Madame Martine CALAS	Madame Muriel MATAMOROS
VIENS	Monsieur Frédéric ROUX	Madame Viviane DARGER Y
VILLARS	Madame Sylvie PEREIRA	Monsieur Christophe CASTANO

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 13/10/2025

CC-2025-94

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-94-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025
Page 3 sur 3

